COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DU-ROSAY
6 rue de la Mairie
72110 SAINT-GEORGES-DU-ROSAY
tél/fax 02 43 29 40 16
mairie.st.georges.du.rosay@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2015 à 20 h 30

Etaient présents : MM. Annick DUTERTRE – Daniel BELLAYE - Jean-Philippe LAURENT - Gérard LANTENOIS - Didier JOURNET – Romain BURON - Cécile MÉRY - Céline SAUCET - Henri HÉRON
Excusé : Thierry GRÉMILLON
Absent :
Secrétaire : Gérard LANTENOIS

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBE 2015

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la réunion du 2 novembre 2015. Sans aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

DEMANDE DE REVISION DU LOYER PAR MONSIEUR PIRES

Madame Le Maire fait part au Conseil municipal du courrier adressé par Monsieur José PIRES locataire du logement communal 4 cour du portail. Suite à la délibération du conseil du 2 novembre 2015, le montant des travaux de réhabilitation du logement communal étant trop élevé, il a été décidé de ne pas effectuer ces travaux et de reconduire le gel du loyer. Après avoir fait part de cette décision à Monsieur PIRES, ce dernier demande une diminution du montant de son loyer.
Le bail étant établi pour 3 ans renouvelable, il court jusqu'au 1/12/2017. Il est proposé de dénoncer le bail au 1er juin 2017 et de baisser le loyer à 250€ mensuel.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Mme Le Maire à dénoncer le bail au 1er juin 2017.
- APPROUVE la diminution du loyer et fixe le nouveau montant à 250€ mensuel à compter du 01/01/2016.
- AUTORISE Mme Le Maire à notifier cette décision à M. PIRES et à signer tous documents s'y rapportant.

INFORMATION SUR LA REUNION DU 23 NOVEMBRE CONCERNANT LE REGROUPEMENT DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Madame Le Maire présente au conseil les documents de synthèse faisant état des lieux de la répartition actuelle des compétences et de la fiscalité entre les trois communautés de communes Maine 301, du Saosnois et du Pays Marollais.

INFORMATION SUR LE PROJET D'ARRIVEE DE LA FIBRE OPTIQUE

Madame Le Maire rappelle que, suite à la réunion du 25 novembre 2015 organisée par le Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique, des courriers concernant l'arrivée de la fibre optique ont été adressés à chaque habitant. Ils sont invités à assister à une réunion d'information qui aura lieu le vendredi 11 décembre 2015 à la salle polyvalente de Nogent le Bernard à 19h.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE 301 – COMPENTENCE TOURISME

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Maine 301 du 28 octobre 2015,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE les modifications de statuts et de compétences de la Communauté de Communes Maine 301, telles qu'énoncées ci-après :
Article 2 – Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les compétences dévolues à cette communauté s'exercent dans les domaines définis ci-après :

III - <u>Compétences facultatives</u> :

III.I.3 – <u>Equipements touristiques d'intérêt communautaire</u>

⇒ Mise en œuvre d'un Office de tourisme ou structure équivalente dont la gestion pourra être assurée soit directement par la communauté de communes, soit par un tiers (personne morale de droit privé ou public), et qui aura pour missions :

- mise en réseau, animation et information des acteurs du tourisme du territoire
- coordination et accompagnement dans le cadre d'actions collectives
- développement, qualification et valorisation de l'offre touristique
- promotion et communication en lien avec les structures locales, départementales et régionales

⇒ Entretien et balisage des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire, sont d'intérêt communautaire les sentiers figurant au Topo-Guide du Perche Sarthois et qui figurent sur le plan annexé aux présents statuts.

⇒ Valorisation touristique du patrimoine culturel et naturel en lien avec les itinéraires de randonnées d'intérêt communautaire.

⇒ L'aménagement, la gestion, le développement et la promotion :

- d'une salle à vocation touristique et culturelle, sur la commune de Jauzé, qui hébergera une exposition pérenne sur l'If Millénaire de la commune et les arbres remarquables.
- du château de Haut Eclair, sur la commune de Nogent-le-Bernard, pour en faire un lieu d'accueil de qualité pour diverses manifestations touristiques et/ou culturelles, réceptions publiques et/ou privées.
- du jardin Potager du Château à Bonnétable.
- de la Maison de l'Ecole et de l'Ecrivain à Bonnétable.
- du site de la Vieuville à Beaufay.
- des anciennes Halles à Bonnétable.
- de l'ancien Syndicat d'Initiative situé Place du Marché à Bonnétable.
- du camping à Bonnétable.

Les autres articles restent inchangés.

<u>SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - SIAEP VIVE PARENCE</u>

<u>Rapport d'activité – Année 2014</u>

Madame le Maire fait part au conseil municipal du compte-rendu d'activité du Service de distribution publique d'eau potable établi par le SIAEP de la région de Vive Parence, reçu le 3 novembre 2015, relatif à l'activité du service pour l'année 2014.

Après avoir pris connaissance des conditions techniques, financières et économiques d'exécution du service, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- N'A PAS d'observation particulière à formuler.
- APPROUVE ce rapport.
- PRECISE que celui-ci sera tenu à la disposition des personnes qui souhaiteraient en prendre connaissance.

<u>REMPLACEMENT DE MAGALI RICHARD AU RESTAURANT SCOLAIRE ET TAP</u>

Madame Le Maire expose que Magali RICHARD agent en charge de la cantine scolaire doit effectuer une formation d'intégration de 5 jours. Afin de pallier à son absence et d'assurer la continuité du service, l'entreprise « Cesa Resto » a été contactée et a proposé une convention pour la préparation et la livraison des repas.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la convention proposée par « Cesa Resto ».
- AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention.
- AUTORISE Madame le Maire à régler les factures.
- PRECISE que la dépense sera prélevée au chapitre 011 – Art 60623 Alimentation.

Des membres du conseil assurent le réchauffement des plats et le service au restaurant scolaire. Ils participent également à la surveillance des enfants à l'arrivée et au départ du car ainsi qu'aux TAP.

ACHATS ET INSTALLATION D'ILLUMINATIONS DE NOËL.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de faire poser des prises de courant sur les lampadaires de la rue Gustave Lallier afin d'y installer des illuminations de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le principe d'illumination de la rue Gustave Lallier.
- AUTORISE Madame Le Maire à régler les factures de fournitures d'illuminations et d'installation des prises de courant dont l'estimation est de 1800€ TTC.
- PRECISE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 21 – Art 2188 Autres immobilisations corporelles, du budget 2015.

Sapin et décorations de Noël : Mme Odette TORTEVOIX a donné un sapin qui a été coupé et installé sur la place de la Bascule par Jean-Louis TORTEVOIX, Henri HERON et Gérard DUTERTRE.

Remerciements à Céline qui a réalisé, avec ses enfants, de jolis sapins en bois et objet de récupération et qui décorera le sapin sur la place mercredi matin.

L'installation des illuminations pouvant être faite à l'aide d'une échelle est en cours. Les autres seront installées mercredi à l'aide d'un télescopique.

EGLISE - RESTAURATION DU CHŒUR ET PROJET D'ASSOCIATION

Résultat de l'étude diagnostic pour la restauration du chœur de l'église :

Madame Le Maire expose que le résultat de l'étude diagnostic a été reçu à la Mairie et qu'il est tenu à la disposition du public.

Madame le Maire présente également le chiffrage des travaux correspondant à cette restauration soit 237 373,87€ HT pouvant être subventionnés à hauteur de 80%.

Projet d'association pour l'entretien de l'église :

Madame Le Maire expose qu'une demande de création d'association, pour l'entretien de l'église, a été émise par Mme Martine RIVAYRAND et Monsieur Serge PINSON. Ce projet a pour but de mettre en valeur le patrimoine bâti, de participer à son embellissement, y organiser des manifestations culturelles et faire connaitre l'histoire de la commune et de l'église.

Le conseil approuve cette initiative.

BULLETIN COMMUNAL

La commission communication se réunira le 21 décembre prochain à 14h.

Un devis pour l'impression des bulletins a été demandé à l'entreprise Graphic Ouest de Rouperroux-le-Coquet. Il sera décidé ultérieurement, suivant le coût, si la commune fait appelle à une entreprise ou se charge elle-même de l'impression.

QUESTIONS DIVERSES

- **Fleurissement** : La commission se réunira le 12 décembre pour faire le choix du modèle de poterie et des plantations à adapter.
- **Vœux de la municipalité** : La date retenue est le 15 janvier 2016 à 18h45 à la salle polyvalente.
- **Site internet** : Jean-Philippe LAURENT informe le conseil que le site reçoit environ 300 visites par mois.
- **Panneau Saint Georges** : Le panneau d'entrée d'agglomération, situé sur la VC 6 route de Saint Aubin, a été arraché et traîné avant d'être jeté dans le fossé.

La séance est levée à 22h15